



Doc. 15827
11 octobre 2023

Examen de la légitimité et de la légalité de la dérogation ad hominem à la limitation des mandats en faveur du Président en exercice de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 3

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, au paragraphe 5, après la première phrase, ajouter la phrase suivante:

«Les actes d'agression contre des nations souveraines constituent une stratégie utilisée par la Russie pour améliorer son image aux yeux de sa population; parmi les exemples illustrant cette stratégie figurent les guerres de Tchétchénie de la fin des années 1990, l'influence exercée par la Russie dans la région de Transnistrie, en Moldova, et son agression de 2008 contre la Géorgie.»

Note explicative

Les actes d'agression contre des nations souveraines (guerres de Tchétchénie, implication dans la région de Transnistrie, en Moldova, et guerre contre la Géorgie) constituent une stratégie utilisée par la Russie pour améliorer son image aux yeux de sa population.

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
TURAZASHVILI Ketevan, Géorgie, NI
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2023 - Quatrième partie de session

